

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 03444

Numéro SIREN : 505 074 633

Nom ou dénomination : 2B : GROUPE

Ce dépôt a été enregistré le 23/12/2020 sous le numéro de dépôt A2020/040666



BF AUDIT
PARTENAIRES
SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

- COMMISSARIAT AUX COMPTES
- AUDIT CONTRACTUEL
- AUDIT ACQUISITION/CESSION

2B GROUPE

*Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 20.000 Euros*

20 ROUTE D'IRIGNY
69530 BRIGNAIS

505 074 633 RCS LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE DE SARL EN SAS

ACQUISITION
CONSEIL
AUDIT



A l'attention des Associés de la société 2B GROUPE,

En notre qualité, d'une part, de Commissaire aux Comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de Commerce et, d'autre part, de Commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même Code par décision unanime des Associés en date du 10 novembre 2020, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité d'exploitation.

La synthèse de notre analyse est la suivante :

- Au titre de son dernier exercice comptable clos le 31 décembre 2019, les états financiers affichent :
 - un chiffre d'affaires hors taxes de K€.21, soit une progression de l'activité de 100% par rapport à l'exercice précédent clos le 31 décembre 2018.
 - un résultat d'exploitation déficitaire de K€.4, en baisse par rapport à l'exercice précédent (- K€.1)
 - un résultat net déficitaire de K€.4, soit une dégradation de K€.3 par rapport à la dernière clôture de comptes annuels.
- La trésorerie nette est négative de K€.46, tenant compte des comptes courants d'associés, pour un montant de K€.58.
- Les données chiffrées de la situation intermédiaire au 30 septembre 2020 met en évidence les principaux agrégats comptables suivants ; le chiffre d'affaires s'élève à K€.13 et le résultat net est bénéficiaire à hauteur de K€.6



- Nos contrôles n'ont pas mis en évidence une surévaluation des biens composants l'actif de la société.
- Les capitaux propres s'élevaient au 31 décembre 2019 à K€.15 et demeuraient inférieurs au capital social qui s'élevait à K€.20. Sur la base des données comptables de la situation intermédiaire au 30 septembre 2020, la situation nette s'élève à €.20.639 après prise en compte du résultat de €.5.994.

MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Les travaux que nous avons effectués nous conduisent à formuler l'observation suivante : la perte de l'exercice 2019 amène les capitaux propres à un montant de K€.15, le capital social étant de K€.20, mais la situation intermédiaire au 30 septembre 2020 rétablie la situation avec des capitaux propres s'élevant à €.20.639

Sur la base de ces observations, nous sommes d'avis que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Caluire,
Le 22 décembre 2020

Le Commissaire à la transformation
BF AUDIT PARTENAIRES
Frédéric BREJON